

L'ANNEAU D'OR

NUMÉRO 2, 3 ET 4 – LE MYSTÈRE DE L'AMOUR – Numéro spécial dédié aux prisonniers et déportés rendus à leurs foyers.

PREMIÈRE PARTIE : VOCATION DE L'AMOUR [SUITE]

PAGES 34 À 38 *Le texte reproduit ci-dessous n'est pas signé. Une note en bas de page du sommaire dit : « Ces articles sont le fruit des travaux d'une équipe de prêtres et de foyers ». Cet article est repris dans le numéro spécial 69-70 « Propos sur l'amour et la Grâce » (dans lequel une note indique que le texte a été fait en collaboration avec le R.P. Carré). La « suite » est parue dans le numéro 5 de l'Anneau d'Or dans la rubrique « Dialogue ». La paternité de ces deux textes revient donc au P. Caffarel.*

### **LA CHAIR ET L'ESPRIT DANS LE MARIAGE <sup>1</sup>**

Il est indéniable que, dans l'amour conjugal, la chair tient une place importante. Il ne faut point l'exagérer, mais bien des époux éprouvent la force des liens physiques, quitte, au début surtout de la vie du foyer, à maîtriser avec peine cette réalité envahissante. Aussi les prêtres, les éducateurs sont-ils souvent interrogés et parfois non sans anxiété : quelle place doit-on donner à la chair ? Quelle attitude nous dicte le christianisme ?

Les réponses ne sont pas toujours semblables, et les courants divers que présente sur ce point la tradition chrétienne ne simplifient pas un problème par ailleurs difficile. La phrase célèbre de François Mauriac : « Le christianisme ne fait pas sa place à la chair, il la supprime » (*Souffrances et bonheur du chrétien*) traduit une attitude assez répandue dans certains milieux chrétiens, sous l'influence du jansénisme, et aussi de certaines pensées pessimistes de saint Augustin. De là à dire que la chair ébauche l'esprit, qu'elle sera toujours un danger, une menace, voire un principe de corruption, il n'y a pas loin.

La chair serait-elle donc un ennemi à juguler ? La doctrine chrétienne, dans son ensemble, ne le pense pas ; bien plutôt, elle affirme que la chair loin d'être éliminée, a besoin, tout comme l'âme, d'être évangélisée et sauvée.

\*

\* \*

Une saine philosophie est ici indispensable. Rappelons que l'homme n'est pas fait de deux éléments contradictoires, ou même divergents : le corps et l'esprit. Il est un corps animé par une âme, cette âme étant *incarnée*. L'homme est un tout, une unité. Toute formule dualiste prétendant que la créature que Dieu fit à son image est composée de deux réalités juxtaposées (nous ne disons pas même opposées) est à rejeter. Ce qui est vrai, c'est que la hiérarchie qui doit normalement exister pour l'équilibre humain au bénéfice de l'esprit, est contredite, et ne cesse pas de l'être, par le péché. Ici les paroles de saint Paul trouvent toute leur force : la chair, au lieu d'être soumise à l'esprit, convoite contre lui et met par là en péril constant l'harmonie de la splendide image de Dieu.

Les rébellions de la chair, ses exigences qui peuvent à certains moments paraître tyranniques, les difficultés qu'elle crée à la spiritualisation de l'être sous l'effet de la Grâce, ne doivent donc pas être jugées abstraitement. La condition humaine est déterminée par deux

---

<sup>1</sup> Sous ce titre très ample, *l'Anneau d'Or* a l'intention de publier plusieurs études qui trouveront place dans les fascicules à venir. Philosophes et théologiens pourront nous apporter ici beaucoup de lumière. Voici, pour commencer, une série de notations qui veulent seulement servir de points de repère et favoriser la réflexion.

événements historiques : le péché, et le rachat. Si l'accord entre la chair et l'esprit est une conquête laborieuse, c'est que la condition humaine (celle du pécheur racheté) est elle-même une œuvre de longue haleine, où doivent se conjuguer les trésors de la Grâce et les généreuses ressources de la nature créée. Saint Paul n'a jamais porté contre la chair de condamnation unilatérale. Ce qu'il appelle « chair » c'est l'homme du péché, c'est l'humanité envoûtée par le mal, tandis que l'« esprit » symbolise à ses yeux la créature nouvelle, corps et âme régénérée dans le Sang rédempteur. Le corps lui-même, sur quoi pouvait peser légitimement la suspicion des chrétiens, du fait des cultes idolâtriques dont l'avait entouré l'antiquité, est magnifiquement réhabilité, puisque l'ordre du Rachat ne lui rend pas seulement sa dignité d'associé de l'âme, mais le considère en même temps que l'âme comme le temple du Saint Esprit. L'apostrophe de l'Épître aux Corinthiens, étonnante pour les lecteurs du premier siècle, l'est tout autant aujourd'hui : « Ne savez-vous pas que le corps est pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps ».

Le christianisme ne divise donc pas l'être. L'un de ses principes les plus formels est le respect de la nature et des lois de la création. Il ne mutile pas l'homme, *il le restaure* ; il met l'homme tout entier en mesure de vivre sa vie d'image de Dieu. S'il nous prémunit aussi bien contre les déviations de la chair et ses impulsions désordonnées, que contre l'orgueil de l'esprit et l'« angélisme », c'est par fidélité aux gestes créateurs du Père. Opposer ce que Dieu a uni, c'est pécher à la fois contre cette création et contre l'œuvre du Christ qui nous a rachetés — corps et âme — « d'un grand prix ».

Ainsi, tout dépend en définitive du sens que l'homme consent à accorder à la chair. S'il la juge d'un point de vue égoïste, en indépendance absolue des lois d'un univers auquel il doit se soumettre, il la détourne de sa fin ; ce n'est pas elle qui est pécheresse, c'est lui qui en fait l'instrument du péché. S'il s'insère au contraire, librement, dans le monde voulu par Dieu, s'il accepte les données du problème (création, péché, rachat) et cherche, avec l'aide de la Grâce chrétienne, la restauration de l'humanité déchue, il rend la chair à sa vocation. Il la libère du mal dont elle est frappée et la fait servir aux œuvres suprêmes de l'amour.

\*

\* \*

### **L'acte conjugal : ses intentions et ses qualités**

L'acte conjugal est souvent un péché, plus souvent encore un acte douteux et médiocre, parce que l'homme le prive de sa signification. Envisagé comme il doit l'être, suivant les desseins de Dieu, il peut devenir grand et méritoire. Il est alors plus qu'un acte : une œuvre.

Il se justifie par les fins mêmes du mariage, à savoir la propagation de l'espèce, le total accomplissement des époux, la paix du corps et de l'âme. Il n'est donc pas une action répréhensible en soi, à laquelle le sacrement apporterait, de l'extérieur, une espèce de légitimation pour permettre aux époux d'en user le moins possible. La théologie chrétienne, représentée ici par des textes formels de saint Thomas d'Aquin, affirme que l'acte du mariage est honnête, qu'il est un acte *moral* et que c'est en lui-même, dans sa finalité intrinsèque, qu'il trouve cette honnêteté et cette moralité<sup>2</sup>. Saint Augustin n'a pas prétendu autre chose. Si la concupiscence est un mal, dit l'Évêque d'Hippone, puisqu'elle est « *pœna et stimulus peccati* », l'acte conjugal met au service du bien la concupiscence elle-même. Le Pape Innocent XI a ratifié ces affirmations doctrinales.

---

<sup>2</sup> Cf. *Commentaire sur les Sentences*, 4<sup>e</sup> livre, distinction 26, question 1, articles 3 et 4. De même : *Somme théologique*, Supplément, question 49, articles 4, 5 et 6 (se reporter à la traduction et au commentaire du R. P. Misserey, dans l'édition de la Revue des Jeunes).

Précisons que si la procréation est impossible, du fait de la stérilité involontaire, les deux autres fins du mariage sont suffisantes pour justifier les relations physiques du mariage. Enfin, n'oublions pas que le consentement matrimonial échangé au jour des noces ayant pour objet le droit que chaque époux confère à l'autre sur son propre corps, il s'agit vraiment d'un *droit*. La formule souvent employée : « le dû conjugal », est exacte. L'amour n'est pas seul en cause, il y a là une question de justice. Toutefois, il faut se souvenir que si le droit existe, son usage n'est pas indispensable à *l'essence du mariage*. Si d'un commun accord les époux décident de garder une perpétuelle continence, leur union est parfaitement valable. Il ne faut donc pas prétendre que les relations conjugales sont d'une nécessité absolue. Là encore, c'est l'esprit qui domine la chair, et fait à la sexualité la part qu'il choisit.

Ces quelques principes rappelés, insistons sur la *qualité* que doit avoir l'acte conjugal. S'il n'est pas mauvais en soi, cela ne veut pas dire qu'il soit toujours bon. Il ne peut pas non plus n'être ni bon ni mauvais. Un grand principe de la morale thomiste est qu'il n'y a pas d'acte indifférent. Les époux doivent donc savoir que les dispositions d'âme dans lesquelles ils se trouvent confèrent à leurs relations physiques une certaine qualité, qui servira leur amour ou lui nuira. Chrétiens, ils peuvent y trouver l'occasion d'un accroissement de grâce, ou bien, au contraire, trahir leur vitalité surnaturelle.

\*

\* \*

Puisque tous les actes de la vie conjugale, s'ils sont accomplis dans la fidélité aux intentions générales du Sacrement, sont bons *et par conséquent méritoires*, les époux veilleront, non seulement à s'unir dans l'état de grâce, mais aussi à ce que l'acte conjugal ne soit jamais un acte d'animalité, mais un *acte humain*. Ce qui veut dire :

— Un acte spirituel, donc un acte libre. L'instinct ne doit pas être seul à s'exprimer, suivant son caprice. L'âme aussi doit se donner par le corps. En ce cas une personne humaine parle à une autre personne humaine le langage de l'adhésion totale, et cherche (suivant le langage de l'Écriture) à *connaître* l'autre par l'intermédiaire des sens. Si donc il n'y a point communication spirituelle des êtres, si la tyrannie sensuelle s'exerce et s'assouvit, si une délectation légitime est uniquement recherchée dans l'égoïsme réciproque, ne qualifions plus d'acte humain ce qui n'est qu'un acte mutilé.

Un tel exercice de la liberté a d'ailleurs besoin d'éducation. L'acte conjugal peut être tout de suite un acte libre ; il peut cesser de l'être. L'instinct obscurcit parfois l'esprit qui se croyait maître de la chair. S'il n'y a pas lieu de s'inquiéter outre mesure des tentations désordonnées qu'inspire l'instinct sexuel, il ne faut point pour autant lui céder, sans cesse il faut poursuivre l'œuvre d'éducation, et demander à la grâce, dans une humble et constante prière, d'assurer la domination vertueuse de l'âme sur les sens.

N'oublions pas non plus que les réalités ici engagées sont très complexes. La chair demeure un mystère. Même si l'acte conjugal est accompli en pleine liberté, il peut n'apparaître au service de l'accomplissement réel des époux qu'après de longs mois, sinon de longues années de vie commune. L'un des mérites du livre du Dr Jouvenroux (*Témoignage sur l'amour humain*) est d'avoir insisté sur la patience que requiert l'amour. Un respect attentif, un certain oubli de soi, un grand souci de l'épanouissement de l'autre sont indispensables aux deux époux : la nature leur demande cette patience. Bien des foyers ne connaissent pas, en ce domaine charnel, l'accord souhaité, et ce, par égoïsme ou par précipitation.

— Un acte *d'amour*. L'harmonie dont nous parlons ne suppose pas que liberté et patience, elle est œuvre d'amour. L'acte conjugal est tantôt le couronnement de l'union des cœurs, tantôt le moyen de la promouvoir et de l'approfondir. La nature a fait de lui

l'exceptionnel lieu de rencontre des trois buts du mariage, mais, sans amour, comment imaginer qu'il y ait là le geste magnifique d'intimité et de fécondité voulu par le Créateur ? Expression de l'amour, servante de l'amour, une telle union devient vraiment une louange de Dieu. L'intimité est *bonne*, la fécondité est *bonne*, puisque Dieu a donné à l'amour cette vocation et qu'Il a voulu ces deux visages inséparables.

Le respect mutuel et l'attention pour quoi nous avons plaidé tout à l'heure n'ont pas de meilleur soutien qu'un amour délicat, qui se veut en perpétuelle référence à l'Amour lui-même. Aussi bien la Grâce du Rachat apparaît-elle ici indispensable. Nous comprenons l'intransigeance de l'Église qui ne veut prendre la responsabilité que des unions bénies par Elle ; car la grâce du mariage, grâce d'un sacrement « permanent », ne fait pas que guérir la nature blessée, en l'aidant contre ses impulsions anarchiques, elle sauve aussi *l'amour* en décuplant ses forces, en approfondissant sa qualité par toutes les ressources de la divine *Charité*.

— Un acte *méritoire*. Nous l'avons déjà laissé entendre. Certes, *tous* les actes de la vie conjugale sont producteurs de vie divine, s'ils sont accomplis selon l'ordre de la Grâce, et l'on aurait tort de voir dans l'union physique une sorte d'instant privilégié du « mérite » conjugal. Les consentements de l'âme, même s'ils sont limités à l'âme, peuvent avoir plus de valeur encore, et ceux qui pratiquent la continence passagère que leur imposent les circonstances de la vie, savent que leur amour s'approfondit par la vertu du *sacrifice* chrétiennement consenti. Mais il reste que si les perspectives spirituelles donnent à l'acte conjugal tous ses horizons, celui-ci se met au service de la vie chrétienne totale. Il n'y a pas d'acte indifférent, répétons-le. Là où tant d'époux trouvent une occasion d'enlèvement dans les sens, d'autres, pénétrés de Charité et soucieux de vivre en fidélité à leur amour consacré, trouvent un nouveau motif, en même temps qu'une occasion certaine, de progrès spirituel et d'amour de Dieu.

On n'obtient pas tout de suite un regard aussi purifié, une volonté aussi dépouillée d'égoïsme, un tel sens de la plus haute vocation de l'amour. L'ambiance du monde est si opposée à un tel état d'âme, le pauvre corps humain est en proie à de telles sollicitations et à de telles excitations dans le milieu paganisé où nous vivons qu'il faut, ici encore, une lente éducation, une progressive conquête de l'humain par la Grâce. Un grand réconfort est de savoir que l'application de l'esprit et la rectification des volontés ne sont pas seules en cause ; plus encore qu'à leur propre effort, les époux chrétiens doivent faire totale confiance à l'effort de la vie divine. Insensiblement, sous l'effet des sacrements et des mérites généraux de la vie chrétienne, l'évangélisation de la chair s'opèrera, les découragements et les déceptions feront place à la joie de se savoir aidé par Dieu. C'est Dieu qui guéri et qui sauve.

\*

\* \*

## **La continence**

À côté de l'union physique il y a place dans la vie conjugale pour la continence, soit en vertu d'un rythme humain de l'amour, soit parce que les circonstances extérieures l'imposent. Depuis un certain nombre d'années, la gravité de ces conditions n'a pas cessé de croître : les santés ont été durement atteintes, les difficultés d'ordre matériel ou pécuniaire obligent quantité de foyers à se poser sérieusement le problème de la « limitation des naissances ». Dans l'intérêt de la vie au foyer, de l'équilibre de l'épouse et de la mère, de l'éducation des enfants, une certaine « politique » familiale est souhaitable. Mais elle suppose, pour ne pas conduire les époux directement au péché et, finalement, à un péché passé à l'état d'habitude, beaucoup de générosité et un sens chrétien constamment nourri aux sources de la grâce.

Il est, en effet, trois attitudes possibles : ou bien les lois de la chasteté conjugale sont refusées, et la société actuelle, profondément corrompue, choisit la plupart du temps cette solution ; — ou bien la continence est observée d'un cœur servile, passagèrement, parce que l'un des deux époux sent l'opposition de l'autre à une fraude conjugale, dans ce cas, l'épreuve ne porte pas tous ses fruits de fécondité — ou bien le sacrifice plus ou moins prolongé prend un caractère positif et trouve sa justification et son but dans les larges perspectives spirituelles offertes par la doctrine chrétienne du mariage. Car la continence peut ne pas être seulement une abstention. De tout renoncement le chrétien fait une croix, et qui dit *croix* parle aussi de progrès et de vie.

Voyez, en effet, combien la continence, acceptée et non subie, peut servir l'amour, bien loin de le contredire ou de l'étouffer.

Ses bénéficiaires en seront tout d'abord — n'hésitons pas à le dire — les enfants. Participant à l'œuvre de la Création quand l'union physique est possible et souhaitable, les époux chrétiens doivent participer aussi à l'œuvre de la Rédemption. Les périodes de sacrifice supportées et offertes pour le rachat de ces petits êtres que Dieu a donnés à leur union, permettront aux époux d'engendrer en quelque sorte, les âmes qui leur ont été confiées. Pourquoi ne pas songer au mot de saint Paul : « Je complète en ma chair ce qui manque à la Passion du Christ, pour son corps qui est l'Église » ? Vos enfants sont à vous, mais ils sont aussi à l'Église. Vous avez le pouvoir de prendre part à leur rédemption, grâce à la maîtrise vertueuse que Dieu vous permet d'avoir sur la chair elle-même. L'enfant ne peut pas être seulement le fruit de l'amour comblé : corps et âme, il sollicite la paternité et la maternité d'un amour librement sacrifié.

Les bénéficiaires en seront aussi les époux eux-mêmes. Il n'est rien de plus nocif que l'habitude, si l'on donne à ce mot son poids de routine. Il est une saveur de l'amour que la facilité et l'entraînement instinctif font perdre, sans même que l'on s'en doute. Il y a surtout une certaine intégralité dont l'union physique risque d'oblitérer la ferveur et le goût. Si l'expérience prouve que les époux mettent peu de richesses en commun, c'est que l'union des esprits et des âmes — qui est le suprême mode d'union — se propose trop rarement à eux. Il est bon que l'obligation soit faite à l'amour même, de chercher dans l'âme de nouveaux modes d'expression et d'approfondissement.

Bien des époux ont ainsi expérimenté que la séparation peut ne pas isoler, mais au contraire conjoindre. Il reste que pour être positive, la continence doit être *acceptée* ; nous l'avons déjà dit, et nous y insistons. C'est pourquoi les forces de l'amour appellent ici — comme partout ailleurs — les mystérieuses et inépuisables ressources de la Grâce. Ce qui peut paraître humainement insurmontable devient, sinon facile, du moins possible à ceux qui se rappellent la parole du Seigneur : « Sans moi vous ne pouvez rien faire. » L'expérience est concluante : privé du secours *fréquent* des sacrements, de la prière, de la vie apostolique, du don de soi sous toutes ses formes, l'effort des époux sera bien souvent inopérant. Si la vie chrétienne *tout entière* ne se porte pas au secours du bon vouloir humain, celui-ci ne pourra que défaillir sous la poussée des instincts et la provocation d'un milieu dissolu.

En effet, que les époux n'oublient pas qu'ils vivent dans un siècle déterminé : le XX<sup>e</sup>, et que les conseils donnés aux gens mariés par la tradition chrétienne ne peuvent tenir compte qu'en partie de cet état de choses. Les sollicitations ne viennent pas que de la chair et du sang, le sacrifice na pas à vaincre que les revendications anarchiques de l'instinct : le monde d'aujourd'hui, disait Henri Bergson, est devenu aphrodisiaque. Sans le puissant et permanent contre-poids de la vie divine, sans des énergies sans cesse renouvelées aux sources de la Pénitence et de l'Eucharistie, l'amour chrétien sera vaincu par les ennemis du dehors, et deviendra docile aux voix qui montent d'un monde déchristianisé. La Foi est une victoire, proclamait saint Jean ; que dirons-nous aujourd'hui de l'amour ?

\*  
\* \*

Si donc la continence apparaît utile, voire nécessaire, en toute vie conjugale, on conviendra qu'il faille s'y *préparer*. Les cruels débats de conscience qui ravagent tant de foyers désireux de respecter la loi de Dieu s'expliquent, pour une part, par le manque de préparation au sacrifice et à la générosité. Au moyen âge, l'Église attirait l'attention des jeunes époux sur ce point le jour des noces, — le texte de certains rituels en fait foi. La célèbre formule suivant laquelle « tout est permis dans le mariage » a pesé lourdement sur l'éducation de bien des fiancés. Tout état de vie connaît ses renoncements ; tout état de vie doit pratiquer une ascèse ; tout état de vie, conduisant un pécheur racheté à la vie éternelle, doit être marqué du signe de la croix.

Si la continence apparaît aux jeunes époux comme une des conditions positives de la fécondité de leur amour, ils sauront ne point attendre l'impérieux conseil des événements. Ils s'imposeront d'un libre accord les générosités que le sens chrétien leur dicte. Et ils n'appelleront plus exigences odieuses d'une morale inhumaine ce qui, visiblement, aura approfondi et épanoui leur amour le plus humain.

*[N.B. Cet article, non signé dans le numéro spécial a été repris dans le volume « Propos sur l'amour et la grâce », et là une note indique que le texte a été fait en collaboration avec le R.P. Carré]*

*L'ANNEAU D'OR*

NUMÉRO 5 — PAGES 45 À 47 — RUBRIQUE « DIALOGUE »

### ***LA CHAIR ET L'ESPRIT DANS LE MARIAGE (SUITE)***

L'article paru sous ce titre dans le numéro spécial nous a valu une importante correspondance. Très nombreux sont ceux qui nous disent que des dimensions nouvelles ont été offertes à leur vie conjugale par ces pages. Comme nous l'avons annoncé, les questions essentielles abordées dans cet article seront reprises longuement dans *L'Anneau d'Or*, ce qu'il n'est pas question de faire sous cette rubrique.

Nous voudrions simplement soumettre ici quelques remarques aux lecteurs qui nous ont écrit avec douleur ou révolte parfois : « *La loi de Dieu est impraticable. Il est impossible à un foyer qui veut sauvegarder son amour de pratiquer la continence pendant de longs mois. Or l'Église n'offre pas d'autre solution au ménage qui estime ne pas devoir accepter un enfant nouveau chaque année et qui ne peut recourir à la méthode Ogino, inefficace dans son cas particulier*<sup>3</sup> ».

Nous savons bien que ce problème s'inscrit dans un contexte humain et surnaturel ; qu'il est souvent d'autant plus poignant que les époux sont plus chrétiens ; nous n'ignorons pas qu'il met en cause des intérêts sacrés : la pratique religieuse des époux, leur amour mutuel, la sérénité du foyer et par conséquent l'éducation des enfants, c'est pourquoi nous ne nous reconnaissons pas le droit de répondre à nos correspondants par un froid rappel de la loi. Et, d'ailleurs, si la loi de Dieu est la même pour tous, concrètement le problème ne se présente jamais avec des données exactement semblables. Le premier devoir du prêtre est donc de se

---

<sup>3</sup> La méthode Ogino n'est pas aussi inefficace qu'on le dit souvent. Mais elle exige d'être appliquée avec grande exactitude.

pencher avec une paternelle compréhension sur chaque cas particulier et d'aider le foyer à trouver la solution de ses difficultés propres. Les époux devinent-ils que le cœur du prêtre est parfois crucifié sur ces deux poutres qui se coupent à angle droit : la loi de Dieu avec laquelle il n'a pas le droit de transiger, le bien humain et surnaturel d'un foyer dont il sait qu'il doit être le guide et le protecteur. Mais le prêtre sait aussi que ce qui paraît impossible au foyer livré à lui-même devient possible avec le concours de la grâce, si, toutefois, les époux se mettent dans des conditions de large accueil à cette grâce.

Les questions suivantes voudraient les inviter à vérifier s'ils sont dans ces conditions favorables.

1° Et d'abord, avez-vous accepté la loi de Dieu franchement, c'est-à-dire en refusant d'en discuter la légitimité, et bien décidés à l'observer ? L'avez-vous acceptée avec esprit de foi, sûrs que le Seigneur donne sa grâce aux époux de bonne volonté, convaincus que cette grâce rend possible l'exacte observation de la loi, en fortifiant la volonté et en apaisant la chair. Mais les grâces se demandent. Avez-vous imploré Dieu ?

2° Si la pratique de la continence vous est très difficile, n'est-ce pas que vous avez négligé de vous y préparer pendant votre jeunesse et les premières années de votre mariage par une discipline sexuelle et une continence volontaire ? Désormais, préparez-vous pendant les périodes d'union à la continence qui les suivra.

3° Avez-vous une conception positive de la continence reposant sur ces grandes perspectives chrétiennes que proposait l'article du « Mystère de l'Amour » ? Relisez-le. Si vous avez la certitude que ces périodes de continence généreusement vécues vous rapprochent de Dieu, rendent plus étroite l'union de vos cœurs et de vos âmes, vous offrent le moyen d'engendrer à la grâce ceux que vous avez engendrés à la vie, la loi de Dieu vous paraîtra bien plus facile à observer.

4° Si vous évitez de tomber dans un laxisme insouciant, évitez-vous l'autre écueil de l'obsession panique du péché ? Un chrétien ne lutte jamais seul ; ses forces peuvent lui manquer, mais non pas la grâce de Dieu.

5° Acceptez-vous humblement cette difficulté que vous éprouvez à maîtriser une chair toujours prête à la rébellion ? Cette « écharde dans votre chair », pour parler comme saint Paul, vous est salutaire : ne vous aide-t-elle pas à acquérir une plus profonde humilité, fondement de toute vie sainte ? Peut-être croiriez-vous pouvoir vous passer de Dieu si, sur ce point, vous ne sentiez tragiquement que, sans Lui, vous ne pouvez rien faire.

6° Comprenez-vous que la grande loi de toute vie spirituelle est une loi de progrès et d'effort ? Dieu est un éducateur, il ne demande pas à ses enfants d'être des saints du jour au lendemain, mais il exige qu'ils ne consentent pas à la médiocrité ; il leur demande de tendre activement à la perfection. La parfaite chasteté conjugale est une conquête difficile, la victoire vient couronner une persévérante et haute lutte.

7° S'il vous arrive de pécher, quelle est votre réaction ? Est-ce le dépit de l'orgueil, la révolte hautaine qui accuse la loi d'inhumanité, le découragement résigné à la faute ou l'humble contrition du pécheur qui, pour le présent, fait appel à la miséricorde divine et pour l'avenir, en même temps qu'il prend les résolutions opportunes, fait pleine confiance au Christ ?

8° Dans votre vie commune, prenez-vous toutes les prudences nécessaires pour éviter « l'occasion prochaine du péché » ? On ne doit jamais dépasser cette limite au delà de laquelle

la chute est fatale. C'est à chaque foyer, guidé par son expérience, de se fixer les règles protectrices. Craignez toutefois ces remèdes brutaux qui, pour guérir un mal, entraînent des catastrophes. Il s'agit d'éviter le péché, mais il s'agit aussi d'éviter de compromettre l'amour mutuel et l'union des époux.

9° Est-ce bien « ensemble », dans un climat d'amour mutuel et d'amour de Dieu, que vous travaillez à la conquête de la chasteté conjugale ? Avez-vous la simplicité et la confiance de demander aide à votre conjoint aux heures difficiles et vous-même le secourez-vous avec sollicitude ? Cet effort à deux tisse entre les époux des liens subtils, à la fois tendres et forts, et ouvre largement les écluses de la grâce du Sacrement. Le conjoint a grâce d'état pour aider son conjoint.

10° Vous rappelez-vous, aux heures difficiles, que le Sacrement de Mariage vous « concède un droit au secours actuel de la grâce chaque fois que vous en avez besoin » (Encyclique *Casti Connubii*) ? Recourez-vous par une foi vive à cette source de grâce donnée à l'amour humain pour le guérir de sa misère congénitale et lui procurer force et pureté rayonnante ?

11° Tout se tient dans votre vie spirituelle : il se peut que vos efforts pour acquérir la chasteté conjugale soient mis en échec par des négligences dans d'autres secteurs de votre vie chrétienne. N'auriez-vous pas des indulgences trop faciles pour tel péché mignon ? Ne négligez-vous pas la pratique de certaines vertus ? Mortifiez-vous suffisamment vos « vices » (tabac, alcool, confort...) ? La prière a-t-elle sa large place dans vos vies, ainsi que l'amour dévoué du prochain ? Recourez-vous au sacrement de Pénitence dès que vous en avez besoin ? Il a un si grand pouvoir de purification ! Communiez-vous souvent ? le Corps du Christ apaise et discipline le corps de l'homme. Avez-vous fait de la Vierge au Cœur Immaculé la confidente et la gardienne de votre amour ?

La pureté d'un foyer sera d'autant plus grande et rayonnante que sa vie religieuse sera plus sincère et généreuse. Réciproquement, la vie chrétienne est d'autant plus ardente que la chasteté est plus estimée et mieux pratiquée au foyer.